

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

## COMMUNIQUÉ

### **La Nouvelle-Calédonie peut bénéficier de la commande nationale de vaccins contre le Covid-19**

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la santé, ont indiqué par courrier en date du 27 novembre au président du gouvernement, que la Nouvelle-Calédonie pourrait bénéficier de la commande nationale de vaccins contre le Covid-19 achetée par la France.

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement avait engagé des démarches auprès de l'État en ce sens.

Commercialisé par les laboratoires BioNTech/Pfizer, il s'agirait du premier vaccin à obtenir une autorisation de mise sur le marché en Europe et en France, probablement courant du mois. Les conditions de transport et de stockage de ce vaccin étant particulièrement délicates (conservation à moins 80 degrés), la Nouvelle-Calédonie devra mettre en place les conditions logistiques de son acheminement et de son stockage.

Cette commande nationale s'intègre dans le cadre d'importants travaux engagés par la France avec ses partenaires européens, sous l'égide la Commission européenne, afin d'obtenir un portefeuille étoffé et diversifié de vaccins. D'autres vaccins, aux conditions de transport moins contraignantes, pourraient être mis sur le marché début 2021.

La stratégie de vaccination qui sera mise en œuvre par la Nouvelle-Calédonie sera élaborée sur la base des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en fonction du contexte épidémiologique local, caractérisé par une absence de circulation du virus.

Le plan de vaccination qui en découlera sera subordonné à la quantité de vaccins dont la Nouvelle-Calédonie pourra disposer et priorisera les personnes les plus exposées.

\* \*  
\*